



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026

Délibération n°2026-05 : Versement d'une avance sur subvention au CCAS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le vendredi 30 janvier, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS, Dominique DUMAS		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY, Lina LEMARIE donne pouvoir à M. NAWROCKI		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO, Dominique DUMAS		
Secrétaire :	Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de verser une avance au CCAS s'élevant à 4 000 € dans l'attente du vote du budget et de l'attribution des subventions pour l'année 2026,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : décide de verser la somme de 4 000 € au CCAS,

Article 2 : précise que cette avance sera déduite du montant de la subvention 2026,



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan

Accusé de réception en préfecture
091-240206358-20260205-2026_05-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026